



COMMUNE DE

VILLORSONNENS

COMPTES 2023

**ANNEXE AUX COMPTES 2023****TABLE DES MATIERES**

Introduction.....	3
Règles régissant la présentation des comptes.....	4
Limites d'activation.....	4
Principes relatifs à la présentation des comptes.....	4
Indications supplémentaires.....	6
Tableau des flux de trésorerie.....	7
Etat du capital propre.....	8
Tableau des participations.....	9
Tableau des immobilisations.....	10
Engagements hors bilan.....	11
Indicateurs financiers.....	12
Justifications des différences budget-comptes 2023.....	15

Introduction

La commune de Villorsonnens a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 01.01.2022, ce passage aux normes MCH2 a été une étape cruciale pour la Commune.

En premier lieu, le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

La Commune a réalisé la réévaluation de tous ses biens que ce soit :

- le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale (les immeubles de Villorsonnens composant le patrimoine financier font tous l'objet d'investissements déjà votés par l'assemblée communale. Ils ont été repris à leur valeur sous MCH1 et seront réévalués lorsque les travaux seront terminés).
- le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire.

Pour effectuer ces tâches, nous avons établi un inventaire matériel des biens de la collectivité depuis le 01.01.2002 au 31.12.2021.

De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur dix exercices comptables, soit la première tranche au 31.12.2022 et la dernière au 31.12.2031.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes, lors de l'établissement du budget tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tous les dépassements budgétaires lors de l'établissement des comptes doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les deux seuils de compétence votés par le législatif sont supérieurs, ils doivent faire l'objet d'une liste détaillée et les dépassements doivent être justifiés. Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits. En résumé, la Commune veillera à respecter le budget, les dépenses imprévues devraient attendre l'année suivante, sauf en cas d'urgence et d'absence de conséquences néfastes.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2023 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2023 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.villorsonnens.ch

Règles régissant la présentation des comptes

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Villorsonnens reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018
- Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019
- Règlement des finances (RFin) de la commune de Villorsonnens du 22 septembre 2020
- Plan comptable harmonisé des collectivités publiques locales (MCH2)

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
• Classification par tâches	• Classification fonctionnelle
• Compte de fonctionnement	• Compte de résultats
• Engagements	• Capitaux de tiers
• Fortune nette	• Résultats cumulés des années précédentes
• Excédent de charges ou produits	• Résultat annuel

Limite d'activation

L'art. 3 du règlement des finances de la commune de Villorsonnens prévoit une limite d'activation des investissements de CHF 20'000. Cette limite a été appliquée dans les comptes 2023.

Principes relatifs à la présentation des comptes

La clôture des comptes de la Commune a été effectuée conformément aux règles régissant la présentation des comptes, ainsi qu'aux directives 01 à 13 du Service des Communes (Scom) du canton de Fribourg relatives au modèle comptable harmonisé MCH2. Ces normes se réfèrent au « Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus. Le principe est de fournir une image aussi fidèle que possible de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la collectivité.

Patrimoine financier (PF)

Les actifs figurants dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au bilan à la valeur de reprise de MCH1 et seront réévaluées par une expertise dès la fin des travaux décidés en assemblée communale. Ces bâtiments seront ensuite réévalués tous les 5 ans.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

Si une diminution durable de la valeur est prévisible sur un poste du patrimoine financier, la valeur portée au bilan sera réévaluée sans délai.

Le ducroire sur les débiteurs est calculé selon les mêmes règles que les années précédentes, soit un ducroire reporté de CHF 50'000. De plus, des pertes sur débiteurs sont passées en fin de chaque année après estimation des montants paraissant difficilement encaissables auprès des débiteurs douteux.

Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation des tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. A1-1 de l'OFCo et la directive 04 du Scm. Les amortissements sont appliqués de manière linéaire et démarrent l'année suivant l'acquisition du bien.

Passifs

Les capitaux tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe.

Les mouvements sur le capital propre sont mentionnés dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les personnes physiques et morales ont été estimés de façon identique aux années antérieures :

- impôts sur années antérieures sur la base des facturations réelles en différence avec la prévision de la fin de l'année 2022 ainsi que le solde sur la base des acomptes pour les facturations à établir aux contribuables d'années antérieures encore non taxés
- impôts sur année fiscale en cours sur la base des acomptes 2023 facturés effectivement aux contribuables.

FLUX DE TRESORERIE

Commune de : Villorsonnens

Exercice : 2023

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	81 673.59
33	Amortissement du patrimoine administratif	520 037.43
35	Attributions aux financements spéciaux	362 839.45
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	66 474.90
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	161 330.50
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	266 629.70
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		470 115.37
ACTIVITES D'OPERATION		
101	Variation des créances	372 491.41
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-668 137.17
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	159 483.40
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	-66 759.00
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des engagements des financements spéciaux	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-202 921.36
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	666 931.20
	Investissements du PF selon détail ci-dessous	1 842 345.65
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-2 509 276.85
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	1 622 792.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		1 622 792.00
VARIATION DE TRESORERIE		-619 290.84
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	1 393 110.17
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	773 819.33
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-619 290.84

Investissement PF - 10840.00 - ancienne école Chavannes	1 035 095.75
Investissement PF - 10840.01 - ancienne école Villarsviriaux	756 722.60
Investissement PF - 10840.02 - Cheval Blanc	46 128.95
Investissement PF - 10840.03 - ancienne école Villargiroud	4 398.35
	1 842 345.65

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Commune/bourgeoisie/syndicat de : VillorsonnensExercice : 2023

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 929 824.37		Attributions aux FS, capitaux propres	362 839.45		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	66 474.90	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	3 226 188.92
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	795 463.88	35	Réserves eau potable	142 040.45	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	937 504.33
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 947 042.64	35	Réserve eaux usées	220 799.00	45	Réserve eaux usées	66 474.90	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2 101 366.74
29003	Financement spécial, élimination des déchets	187 317.85	35		0.00	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	187 317.85
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	2 399 667.34		Attributions à la réserve liée au retraitement	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement	266 629.70	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	2 133 037.64
29500	Patrimoine administratif, autres	2 399 667.34				48965.0	Prélèvement 10 % réserve 2023	266 629.70	29500	Patrimoine administratif, autres	2 133 037.64
29501	Approvisionnement en eau	0.00	38960.2			48960.2			29501	Approvisionnement en eau	0.00
29502	Traitement des eaux usées	0.00	38960.3			48960.3			29502	Traitement des eaux usées	0.00
29503	Gestion des déchets	0.00	38960.4			48960.4			29503	Gestion des déchets	0.00
29504	Entreprise électrique	0.00	38960.5			48960.5			29504	Entreprise électrique	0.00
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00				48960.1			29600	Prêt à court terme	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00		Attributions aux autres capitaux propres	0.00		Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	4 121 312.38			81 673.59			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	4 202 985.97
29990	Compte général	4 121 312.38	29900	Excédent (+)	81 673.59	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	4 202 985.97

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS E :

TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Commune de :

Villorsonnens

Exercice :

2023

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Participation			Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Participations et capital social PA										
SAIDEF SA Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets		27 000 000.00	1055 actions à CHF 40.--			42 200.00	42 200.00	MCH2		

Comptabilité des immobilisations - 2023

Commune

Villorsonnens

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Valeur au bilan au 01.01.2023	Amortissement annuel planifié 2023	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		31 183 666.28	-12 155 956.50	18 291 853.28	-513 719.73	0.00	0.00	0.00	18 513 990.05
1400	Terrains (bâti et non bâti)	195 430.30	0.00	195 430.30	0.00	0.00	0.00	0.00	195 430.30
1401	Routes et voies de communication	2 073 560.99	-788 237.68	1 285 323.31	-43 120.70	0.00	0.00	0.00	1 242 202.61
1402	Aménagement des cours d'eau	176 238.23	-92 920.39	83 317.84	-6 071.25	0.00	0.00	0.00	77 246.59
1403	Autres ouvrages de génie civil	4 463 814.66	-2 271 124.89	2 192 689.77	-41 561.05	0.00	0.00	5 624 139.40	7 775 268.12
1404	Bâtiments	16 566 160.95	-7 401 721.89	9 164 439.06	-393 880.50	0.00	0.00	0.00	8 770 558.56
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	383 654.94	-277 355.99	106 298.95	-29 086.23	0.00	0.00	0.00	77 212.72
1407	Installations en construction	7 324 806.21	-1 324 595.66	5 264 354.05	0.00	0.00	0.00	-5 624 139.40	376 071.15
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		49 425.39	-22 919.55	26 505.84	-6 317.70	0.00	0.00	0.00	20 188.14
1420	Logiciels	32 087.39	-22 919.55	9 167.84	-4 583.90	0.00	0.00	0.00	4 583.94
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	17 338.00	0.00	17 338.00	-1 733.80	0.00	0.00	0.00	15 604.20
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		2 404 805.10	0.00	562 459.45	0.00	0.00	0.00	0.00	2 404 805.10
1080	Terrains non bâtis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1084	Bâtiments	2 404 805.10	0.00	562 459.45	0.00	0.00	0.00	0.00	2 404 805.10
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-10 423 387.48	5 461 699.60	-4 815 131.53	161 330.50	0.00	0.00	-92 581.35	-4 746 382.38
2068	Subventions d'investissement passif	-10 423 387.48	5 461 699.60	-4 815 131.53	161 330.50	0.00	0.00	-92 581.35	-4 746 382.38



Commune de
Villorsonnens

Liste des engagements conditionnels ou des garanties
(art. 56 let. d RELCo)

Villorsonnens, le
12.03.2024

LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN **au 31.12.2022** **au 31.12.2023**

Association du Cycle d'orientation de la Glâne

3 652 834.95

3 841 508.75

Réseau santé de la Glâne

2 124 682.40

2 459 914.40

AEGN

360 457.35

324 320.00

6 137 974.70


6 625 743.15

Soit une augmentation de la dette de :

487 768.45

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

	ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	AVEC	SANS
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	267.85%	105.29%

Valeurs indicatives : *(paramétrées pour des totaux sans engagement hors bilan)* 

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRE D'AUTOFINANCEMENT	70%
-----------------------------------	------------

Valeurs indicatives :

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

- Haute conjoncture : > 100%
- Cas normal : 80 -100%
- Récession : 50 – 80%"

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTERETS	1%
---------------------------------------	-----------

Valeurs indicatives :

- 0% – 4% bon
- 4% – 9% suffisant
- > 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AVEC

SANS

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS**243%****142%**

Valeurs indicatives : *(paramétrées pour des totaux sans engagement hors bilan)*

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS**12%**

Valeurs indicatives :

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE**7%**

Valeurs indicatives :

- < 5% charge faible
- 5% – 15% charge acceptable
- > 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AVEC

SANS

	AVEC	SANS
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	7 182.36	2 823.32

Valeurs indicatives : *(paramétrées pour des totaux sans engagement hors bilan)*

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. Ce montant est élevé en raison de l'important montant investi dans les travaux du PIEP et des anciennes écoles en 2022 et 2023.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

7%

Valeurs indicatives :

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Notre taux moyen signifie que nos revenus sont correspondants au financement de nos investissements.